

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe de la CGT

Si notre pays a pu favoriser la création artistique, il le doit à un long processus de sédimentation d'instruments de politiques publiques, fruit d'une volonté politique visant à agir contre les inégalités culturelles et à favoriser la liberté de création. L'accès aux œuvres et aux pratiques culturelles est facteur de plaisir, d'émancipation et contribue aussi au développement économique et à l'emploi.

Ces politiques sont confrontées aujourd'hui à un défi majeur : comment intégrer et anticiper les mutations économiques, sociales et technologiques pour garder leur efficacité alors même que les inégalités culturelles perdurent, que l'abondance de l'offre n'accroît pas mécaniquement la diversité et que la valeur créée est surtout captée par les géants du net. C'est donc bien d'une réforme d'ensemble des politiques publiques dont nous avons besoin.

Nous insisterons sur trois types de préconisations : la première concerne l'indispensable construction d'une démocratie culturelle visant une réduction des inégalités culturelles. Le service public de la culture doit en être le fer de lance :

- maillage plus équilibré du territoire pour couvrir les zones rurales et périurbaines souvent délaissées ;
- plateformes publiques pour internet, équivalent des bibliothèques et médiathèques assurant plus de diversité des expressions culturelles ;
- promotion et encadrement des pratiques amateurs ;
- relance des dispositifs d'éducation au cinéma...

Nous ne pouvons accepter la permanence d'une fracture culturelle qui peut nourrir bien des ressentiments.

Par ailleurs, des dispositifs anti-concentration dans le cinéma et le spectacle vivant doivent permettre un accès à une plus grande diversité des genres, des esthétiques artistiques et favoriser les formes émergentes.

La seconde vise un autre partage de la valeur et des progrès dans les droits sociaux en faveur des acteurs de la culture : les géants du net ne doivent plus pouvoir capter l'essentiel de la valeur créée sans contribuer au financement de la création, à une juste rémunération des artistes et des auteurs.

Il est indispensable d'améliorer les droits sociaux des artistes et techniciens intermittents souvent de plus en plus précaires, de développer l'emploi permanent, la couverture conventionnelle et d'agir pour l'égalité femmes-hommes.

Enfin, l'exception culturelle doit être pérennisée : les services culturels ne peuvent servir de monnaie d'échange dans le cadre de négociations commerciales internationales. La Convention de l'Unesco de 2005 doit devenir un pilier pour promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Une réforme d'ampleur est donc indispensable, ce qui doit se traduire par des mesures fortes dans la future loi d'orientation. Pour cela, nous avons besoin d'une véritable volonté politique.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.